



Quelle valeur pour "travaux divers"

Par **secottine**, le **28/07/2008** à **15:27**

Bonjour,rnrnEn CDI depuis octobre 2007, j'occupe le poste d'assistante administrative et comptable. Depuis février 2008, on m'a confié le SAV alors que ça n'apparait pas dans mon descriptif de poste par contre la mention "travaux divers" est bien là.rnrnQue veut dire la mention "travaux divers" dans la partie descriptif de poste ?rnrnA t elle une valeur légale ?rnrnPuis-je refuser de faire le service après vente ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **metric38**, le **28/07/2008** à **16:46**

Bonjour, rnrnSelon moi, "travaux divers" signifie tout travail relevant des compétences d'une assistante administrative. La question est de savoir si la gestion du SAV est bien une fonction d'assistante administrative.rnrnJe vous conseille d'exécuter cette tâche ou vous risquez d'être licenciée pour faute grave car il me semble qu'effectivement, gérer le SAV ne se situe pas hors de vos compétences d'attribution.rnrnCordialement, rnrnAS

Par **secottine**, le **29/07/2008** à **12:56**

Merci de votre réponse.rnrnC'est bien ce qui me semblait, tampus.rnrnJe vais continuer de faire le SAV jusqu'à ce que je trouve une façon légale de ne plus le faire.rnrnMerci encore.rnrnCordialement.